

Séance du conseil municipal
jeudi 2 avril 2026

Procès-Verbal

Présents : M. NAU Pierre, Maire, Mme GOMBAUD Christel, M. MARCU Jean-Christophe, Mme MACOIN Gladys, M. RENARD Luc, Mme PERDRIAUD Amandine, M. BERTRAND Patrick, Mme ROUMEAU Angélique, M. SÉDACK Michel, Mme SABOURAUD Nathalie, M. FORT Anthony, M. ANGELIER Philippe, Mme DEJARNAC Astrid, M. TANGUIDÉ Flavien, Mme LENNON Stéphanie, M. DÉRAND Michel, Mme FOLLAIN Laure, Mme SAVIN Laëtitia, M. BRISSON Alexis, Mme ROY Cindy, M. BASCLE Mickaël, M. PACAUD François Xavier, M. ROBINEAU Fabrice

Excusés ayant donné procuration : Mme SOARES Luisa à M. MARCU Jean-Christophe, M. FAZILLEAU Jérôme à M. DÉRAND Michel, Mme COSTON Nathalie à Mme MACOIN Gladys

Absente : Mme BOYER Sandrine

M. Le MAIRE - ouvre la séance du conseil municipal, fait l'appel, donne lecture des pouvoirs et Madame Amandine PERDRIAUD est désignée secrétaire de séance.

1. Validation des procès-verbaux des conseils municipaux du 5 mars 2026 et du 21 mars 2026

M. Le MAIRE - explique qu'il convient d'approuver le procès-verbal de la réunion précédente et qu'il ne s'agit pas de refaire le conseil municipal mais de valider que la retranscription est correcte.

- souligne que cela est difficile pour les nouveaux élus qui n'ont pas participé aux deux derniers conseils municipaux.

M. le Maire soumet au vote l'approbation du procès-verbal du 5 mars 2026 :

Contre		
Abstention		
Pour	26	

M. le Maire soumet au vote l'approbation du procès-verbal du 21 mars 2026 :

Contre		
Abstention		
Pour	26	

2. Relevé des décisions prises par Monsieur le Maire

M. Le MAIRE - explique qu'il est tenu, à chaque conseil, d'informer l'ensemble des élus sur les décisions prises en raison des délégations qui lui ont été attribuées mais qu'aucune n'a été prise depuis le dernier conseil.

3. Mise en place des commissions municipales, de représentations du conseil municipal et des comités consultatifs

M. Le MAIRE - indique que le vote se fait commission par commission

COMMISSIONS MUNICIPALES OBLIGATOIRES

Commission d'appel d'offres
Titulaires
Michel DÉRAND – Philippe ANGELIER – Flavien TANGUIDÉ – Jean-Christophe MARCU - Gladys MACOIN
Suppléants
Luisa SOARES – Laëtitia SAVIN – Angélique ROUMEAU – Alexis BRISSON – Anthony FORT

Commission de contrôle de la liste électorale (Arrêté du Maire)
Monsieur le Maire président de la Commission
Titulaires
Astrid DEJARNAC – Nathalie SABOURAUD – Laëtitia SAVIN – Angélique ROUMEAU – Philippe ANGELIER
Suppléants
Jérôme FAZILLEAU – Michel DÉRAND – Stéphanie LENNON

CCAS
Membre de droit : Monsieur le Maire
Christel GOMBAUD – Jérôme FAZILLEAU – Angélique ROUMEAU – Luc RENARD
Membres désignés
EIRC – Association familiale de la Charente – Secours populaire

M. Le MAIRE - souligne qu'il manque un membre désigné (France Parkinson) et que L'EIRC est l'Espace d'Insertion de la Région de Cognac.

COMMISSIONS MUNICIPALES FACULTATIVES

Commission Santé-Vie Sociale
Président Monsieur Pierre NAU
Vice-présidente Madame Christel GOMBAUD
Mickaël BASCLE – Astrid DEJARNAC – Nathalie SABOURAUD – Angélique ROUMEAU – Fabrice ROBINEAU – François Xavier PACAUD – Amandine PERDRIAUD

Commission Cadre de Vie
Président Monsieur Pierre NAU
Vice-président Monsieur Jean-Christophe MARCU
Michel DÉRAND – Mickaël BASCLE – Anthony FORT – Nathalie SABOURAUD – Philippe ANGELIER – Alexis BRISSON

Commission Finances
Président Monsieur Pierre NAU
Vice-présidente Madame Gladys MACOIN
Michel SÉDACK – Flavien TANGUIDÉ – Jean-Christophe MARCU – Christel GOMBAUD

Commission Vie Culturelle
Président Monsieur Pierre NAU
Vice-président Monsieur Luc RENARD
Luisa SOARES – François Xavier PACAUD – Cindy ROY – Amandine PERDRIAUD – Michel SÉDACK

Commission Enfance Jeunesse
Président Monsieur Pierre NAU
Vice-présidente Madame Amandine PERDRIAUD
Laëtitia SAVIN – Laure FOLLAIN – Nathalie COSTON – Stéphanie LENNON – Anthony FORT

COMITÉS CONSULTATIFS PERMANENTS

M. Le MAIRE - précise que ces comités peuvent intégrer des personnes extérieures au conseil municipal.

Comité Consultatif Communication
Président : Monsieur Pierre NAU
Vice-président Monsieur Patrick BERTRAND
Flavien TANGUIDÉ -
+ personnes qualifiées extérieures

Comité Consultatif Nature
Président : Monsieur Pierre NAU
Vice-président Monsieur Patrick BERTRAND
Stéphanie LENNON
+ personnes qualifiées extérieures

COMITÉS PARITAIRES

M. Le MAIRE - informe qu'il y aura de nouvelles élections pour les représentants des agents à la fin de cette année.

Comité Social Technique (CST)
Président : Monsieur Pierre NAU
Christel GOMBAUD – Jean-Christophe MARCU
Suppléants
Anthony FORT – Philippe ANGELIER – Gladys MACOIN
Membres désignés
Titulaires
William MARTIN
Vanessa THONNAT
Adeline ROY
Suppléants
Nicolas DEMAREST
Murielle CHAUVET
Julien CHAUDET

REPRÉSENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Comité de jumelage
Monsieur Pierre NAU, membre de droit
Michel DÉRAND

Référent assistant prévention (<i>personnel municipal</i>)
Jean-Christophe MARCU

Comité National d'Action Sociale CNAS (<i>personnel municipal</i>)
Christel GOMBAUD

Comité des Œuvres Sociales du personnel Municipal
Pierre NAU – Christel GOMBAUD – Mickaël BASCLE – Patrick BERTRAND

Correspondante Défense
Gladys MACOIN

Commission d'attribution des logements HLM Noalis
Amandine PERDRIAUD

Syndicat Départemental D'électricité et de Gaz (SDEG)
Titulaire
Jean-Christophe MARCU
Suppléant
Anthony FORT

Référent tempête (ERDF)
Titulaire

Patrick BERTRAND
Agence Technique de la Charente (ATD16)
Titulaire
Gladys MACOIN

Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de la Charente (CAUE)
Elu référent
Luc RENARD

Sous-commission Départementale pour l'accessibilité des personnes handicapées
Titulaire
Astrid DEJARNAC

Sous-commission Départementale de sécurité
Titulaire
Jean-Christophe MARCU – Flavien TANGUIDÉ

Commission Départementale d'Aménagement Commercial
Titulaires
Pierre NAU – Christel GOMBAUD
Suppléant de Monsieur le Maire
Gladys MACOIN

GRAND COGNAC
Syndicat Intercommunal de lutte contre les fléaux atmosphériques
Titulaire
Michel DÉRAND

Syndicat Mixte AGEDI
Titulaire
Gladys MACOIN
Suppléant
Philippe ANGELIER

GIP Cuisine collective de Grand Cognac
Titulaire
Pierre NAU
Suppléant
Amandine PERDRIAUD

Conseil d'exploitation SPIC maraîchage
Titulaires
Patrick BERTRAND – Luc RENARD – Gladys MACOIN

L'ensemble de ces propositions de représentations a été voté favorablement à l'unanimité, soit 26 voix pour.

4. Indemnités de fonction à Monsieur le Maire et aux Adjointes

M. Le MAIRE - informe des dispositions pour l'attribution des indemnités qui sont déterminées par le Code Général de Collectivités Territoriales qui ne sont pas soumises au vote sauf en cas de modification.

5. Débat d'orientation budgétaire

Mme Gladys MACOIN - présente le rapport d'orientation budgétaire :

« Mesdames, Messieurs, Chers collègues,

C'est avec responsabilité mais aussi avec détermination que je vous présente aujourd'hui le rapport d'orientation budgétaire de notre commune de Châteaubernard.

Ce rendez-vous annuel est un moment essentiel de notre vie démocratique locale. Il ne s'agit pas seulement d'un exercice comptable ou réglementaire. Il s'agit d'un temps de vérité, un temps de projection, un temps de concertation. À travers ce débat, nous posons les bases des choix qui engagent notre collectivité, et donc la vie quotidienne de nos habitants.

Il s'agit du premier rapport d'orientation budgétaire produit et présenté par notre nouvelle équipe, traduisant dès à présent les orientations et projets que l'on a pu développer tout au long de la précédente campagne municipale auprès des castelbernardins et castelbernardines.

Je profite également de ce moment pour remercier l'intégralité des agents pour le travail effectué dans ce cadre et en particulier Aurélie, Elodie, Jérôme et Mathieu, qui, en quelques jours, ont su produire ce ROB. Je n'oublie pas Michel DAMY qui m'a accompagnée avec toute sa bienveillance et sa patience dans ce travail. Ce rapport d'orientation budgétaire est la traduction budgétaire de nos premières grandes orientations politiques que je vais vous présenter à présent.

I. Un contexte économique et institutionnel contraint

Avant d'aborder les orientations propres à notre commune, il est indispensable de rappeler le contexte dans lequel nous construisons ce budget.

En premier lieu, après deux décennies de croissance, le cognac traverse une crise. Depuis 2024, plusieurs facteurs ont affecté la filière, impactant ainsi l'emploi et la situation économique de la région. En 2025, la filière a enregistré une diminution de 3,3 % en volume et 7,9 % en valeur des ventes de cognac. Cette tendance s'inscrit dans une baisse continue depuis 2022, avec une chute de 15 % des bouteilles expédiées en 2025, par rapport à 2024.

En second lieu, depuis plusieurs années, les collectivités locales évoluent dans un environnement instable et incertain. La conjoncture économique reste marquée par une inflation qui, bien que tendant à ralentir, continue de peser fortement sur nos dépenses. Les coûts de l'énergie, en particulier, ont profondément bouleversé nos équilibres financiers. À cela s'ajoutent des hausses significatives des prix des matières premières, des prestations de services et des marchés publics.

Par ailleurs, les décisions nationales ont des répercussions directes sur nos finances, sans visibilité à court et moyen termes : évolution des dotations de l'État, mécanismes de péréquation, revalorisations salariales imposées, ou encore normes toujours plus nombreuses. Et c'est encore le cas cette année avec une baisse de près de plus de 165 000 euros de la contribution de l'Etat sur la taxe concernant le bâti industriel.

Dans ce contexte, les marges de manœuvre des communes se réduisent. Nous devons faire face à des dépenses contraintes en hausse, sans disposer de leviers équivalents en matière de recettes.

C'est donc dans cet environnement exigeant que nous avons élaboré nos orientations budgétaires.

II. Une situation financière saine mais sous vigilance

La commune de Châteaubernard peut s'appuyer sur des fondamentaux solides. Les efforts de gestion menés ces dernières années nous permettent d'aborder cette période avec une situation financière globalement saine.

Notre épargne brute reste positive, 781 069,44 €ce qui signifie que nous continuons à dégager des marges pour financer nos investissements. Notre niveau d'endettement demeure maîtrisé, comme l'indique le ratio de Klopfer, 4,25 et notre capacité de désendettement reste dans des seuils acceptables.

Pour autant, ces équilibres restent fragiles. La hausse des charges de fonctionnement, si elle n'est pas maîtrisée, pourrait rapidement dégrader notre capacité d'autofinancement. C'est pourquoi nous devons faire preuve d'une grande rigueur dans nos choix (sans pour autant tomber dans l'austérité).

Notre objectif est clair : **préserver durablement les équilibres financiers de la commune**, afin de garantir notre autonomie et notre capacité à agir.

III. Un budget de transition : entre continuité et adaptation

Le budget que nous préparons s'inscrit pleinement dans une logique de transition.

Transition, d'abord, parce que nous arrivons à un moment où plusieurs projets structurants ont été engagés ou achevés : rénovation des écoles, déviation de la rue de la Doue. Il nous faut désormais consolider ces réalisations, en mesurer les impacts, et ajuster notre programmation future.

Transition, ensuite, parce que les conditions économiques nous imposent de revoir notre rythme d'investissement. Nous ne renonçons pas à nos ambitions, mais nous les adaptions avec pragmatisme.

Transition, enfin, parce que nous devons anticiper les enjeux de demain : transition écologique, isolation des bâtiments, évolution des besoins de la population, transformations des services publics locaux.

Ainsi, notre stratégie repose sur un équilibre entre **continuité de l'action publique et adaptation aux contraintes nouvelles**.

IV. La maîtrise des dépenses de fonctionnement : une priorité absolue

Le premier axe de notre politique budgétaire concerne la maîtrise des dépenses de fonctionnement.

1. La masse salariale

Les charges de personnel représentent 50 % de notre budget (plus de la moitié du budget de fonctionnement). Elles sont également fortement contraintes par des décisions de la CNRACL (Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales) et de la revalorisation du point d'indice, (évolutions statutaires).

Notre objectif est de maintenir un service public de qualité, tout en maîtrisant l'évolution de la masse salariale. Cela passe par une gestion rigoureuse des effectifs, une organisation optimisée des services, et une attention particulière portée aux remplacements et aux créations de postes.

2. Les charges à caractère général qui représentent, actuellement, 40 % des dépenses de fonctionnement.

Les dépenses liées à l'énergie, à l'entretien des bâtiments, aux fournitures et aux prestations de services ont fortement augmenté ces dernières années. Nous poursuivrons les efforts engagés pour optimiser ces dépenses : amélioration de la performance énergétique de nos équipements, rationalisation des achats, mutualisation lorsque cela est possible.

3. Les subventions et participations – chapitre 65

Nous continuerons à soutenir le tissu associatif local, qui joue un rôle essentiel dans la vie de notre commune. Toutefois, ce soutien s'inscrira dans un cadre maîtrisé, en veillant à l'équilibre global de nos finances.

V. Des recettes à consolider sans alourdir la pression fiscale

En matière de recettes, notre ligne de conduite est claire : **ne pas augmenter la pression fiscale sur les ménages.**

Dans un contexte où le pouvoir d'achat de nos concitoyens est déjà fortement sollicité, il serait inopportun de recourir à une hausse des taux d'imposition.

Nous nous appuierons donc sur :

- le dynamisme des bases fiscales,
- une gestion optimisée de notre patrimoine,
- et la recherche de financements extérieurs (subventions, partenariats).

Cette stratégie exige rigueur et anticipation, mais elle est indispensable pour préserver l'équilibre entre justice fiscale et soutenabilité budgétaire.

On peut noter que 67 % des recettes de la commune proviennent des impôts et taxes versés par nos concitoyens et entreprises de notre ville. La collecte de ces impôts et taxes nous engage à une utilisation raisonnée et raisonnable, dans un contexte où le pouvoir d'achat des ménages est au cœur de nos politiques publiques. Ce levier fiscal reste stable et permet à notre commune de pouvoir financer ces dépenses tout en préservant le pouvoir d'achat des habitants de Châteaubernard. Cette année encore les taux des taxes foncières et taxe d'habitations sur les résidences secondaires resteront donc inchangés.

VI. Une politique d'investissement ciblée et réaliste

L'investissement reste un levier essentiel pour préparer l'avenir de notre commune. Toutefois, dans le contexte actuel, nous devons faire preuve de discernement.

Notre programmation d'investissement reposera sur plusieurs principes :

1. Prioriser les projets indispensables

Seront privilégiés les projets répondant à des besoins essentiels : sécurité, entretien du patrimoine communal, accessibilité, transition énergétique.

2. Poursuivre les projets engagés

Nous honorerons les engagements pris, en veillant à leur bonne réalisation et à leur soutenabilité financière, en particulier les travaux dans nos écoles, programme d'envergure dans les semaines et mois à venir.

3. Adapter le rythme des nouveaux projets

Les nouveaux investissements seront étudiés avec une attention particulière, en tenant compte de leur coût global, de leur utilité, et de leur impact sur nos finances à long terme.

LES GRANDES ORIENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2026

VII. La transition écologique : une exigence intégrée

La transition écologique n'est plus une option, c'est une nécessité.

Notre commune doit prendre sa part dans cet effort collectif. Cela se traduira par :

- la poursuite des actions de rénovation énergétique des bâtiments communaux,
- la poursuite du soutien à notre maraîchage municipal en vue de le pérenniser,
- le développement de solutions favorisant les mobilités douces,
- une gestion plus durable de nos espaces publics,
- et une sensibilisation accrue des habitants.

Ces actions doivent être pensées de manière cohérente, en intégrant à la fois les enjeux environnementaux et les contraintes financières.

VIII. Maintenir la qualité du service public et la proximité

Au-delà des chiffres, notre budget doit rester au service des habitants.

Nous veillerons à maintenir un niveau de service public de qualité, en particulier dans les domaines essentiels :

- l'éducation,
- la vie associative et culturelle,
- l'action sociale,
- et la qualité du cadre de vie.

La proximité restera au cœur de notre action. Dans une période où les repères peuvent être fragilisés, la commune doit demeurer un point d'ancrage solide pour nos concitoyens.

IX. Une gestion fondée sur la transparence et la responsabilité

Les choix budgétaires que nous faisons engagent l'avenir de notre commune. Ils doivent être assumés avec transparence et sincérité.

Nous avons fait le choix d'un budget :

- **sincère**, qui reflète la réalité de nos moyens et de nos contraintes,
- **prudent**, qui anticipe les risques,
- **responsable**, qui préserve les intérêts des générations futures.

Cette démarche suppose un dialogue constant, au sein de notre conseil municipal comme avec les habitants.

Conclusion

Mesdames, Messieurs,

Le rapport d'orientation budgétaire que je vous présente aujourd'hui traduit une ligne claire : celle d'une commune qui avance avec prudence, mais sans renoncer à ses ambitions.

Nous faisons le choix de la responsabilité, dans un contexte exigeant. Nous faisons le choix de la rigueur, sans perdre de vue l'essentiel. Nous faisons le choix de préparer l'avenir, sans compromettre nos équilibres.

Ce budget de transition est un budget d'adaptation, mais aussi un budget de préparation. Il nous permettra de franchir une étape, en consolidant nos acquis et en posant les bases des projets futurs.

Je vous remercie pour votre attention, et je suis naturellement à votre disposition pour répondre à vos questions et échanger sur ces orientations. »

Mme Gladys MACOIN - remercie l'assemblée pour son écoute et demande s'il y a des questions.

M. Le MAIRE - remercie la performance et les applaudissements.

- souligne que bâtir un DOB, en si peu de temps, est une prouesse remarquable et remercie également ceux qui ont accompagné Gladys : Michel, Jérôme, Mathieu, Aurélie.

Mme Laëtitia SAVIN - demande si le maraîchage nourrit toutes les écoles.

M. Le MAIRE - répond que 52 % des légumes bio sont livrés au GIP, via la CAPAC, pour fournir les écoles de Châteaubernard et de Cognac.

- ajoute que la distribution des légumes était initialement destinée à la cuisine de Châteaubernard mais que, dès lors qu'il y a eu changement de prestataire, il a fallu faire face à de nouvelles exigences.
- précise que le maraîchage vient de finir son premier exercice complet.
- précise que, l'an dernier, il y a eu quelques incompréhensions et que les ajustements nécessaires vont être réalisés.
- reconnaît que le maraîchage, actuellement géré par le conseil d'exploitation du SPIC et les services municipaux, doit devenir autonome financièrement, il y a une perspective d'évolution avec davantage de production.

M. Fabrice ROBINEAU - souhaite des précisions sur la prochaine dépense de 90 000 € sur le budget police municipale pour la vidéo protection.

Mme Gladys MACOIN - répond qu'il ne s'agit là que de projets, qui ne seront pas forcément menés dans l'année, de pistes de travail, ce ne sont pas encore des engagements.

M. Le MAIRE -souligne qu'il y a une demande en vidéo protection.

- rassure sur le fait que les 90 000 € ne seront pas ciblés sur la seule année 2026 ; ils pourront être répartis sur plusieurs années.
- précise qu'il ne faut pas prendre à la lettre les propositions qui émanent des services et que des arbitrages sont toujours nécessaires.

Mme Gladys MACOIN - insiste sur le fait que le timing est très contraint et qu'une grande partie de ces projets va être étalée dans le temps, il faut voir la cohérence dans leur mise en place.

M. Le MAIRE - demande à ce qu'il soit acté qu'il y a eu un débat.

Contre		
Abstention		
Pour	26	

6. Admission en non-valeur

M. Le MAIRE - explique que le comptable public a transmis à la mairie un état de créances dont le recouvrement n'a pu être effectué malgré les diligences engagées.

Mme Gladys MACOIN - souligne que ces situations correspondent notamment à des débiteurs en situation d'insolvabilité, à des procédures restées infructueuses ou à des cas particuliers ne permettant plus d'espérer un recouvrement. En l'occurrence ici, il s'agit du magasin « Jennyfer » qui, suite à sa faillite et aux différents recouvrements, ne paiera pas la taxe sur la publicité extérieure (TLPE).

- M. Le MAIRE
- précise que l'admission en non-valeur est une procédure comptable permettant à la collectivité de constater l'impossibilité de recouvrer certaines créances et qui intervient uniquement après que le comptable public a effectué toutes les démarches nécessaires (relances, poursuites, etc.), restées sans succès.
 - ajoute que les principales situations rencontrées sont : l'insolvabilité du débiteur, la disparition ou lors de décès sans succession, les procédures infructueuses. Cette opération n'annule pas la dette sur le plan juridique mais permet de l'exclure des comptes de la collectivité et de présenter une situation financière plus sincère. Il s'agit là d'une bonne gestion comptable, et non une décision d'opportunité.
 - explique, qu'en comptabilité publique, on ne parle pas de facture mais de titre lorsque l'on perçoit de l'argent et de mandat lorsque nous payons.

M. Le MAIRE soumet le rapport au vote :

Contre		
Abstention		
Pour	26	

7. Avis sur les rapports d'évaluation de la CLECT

- M. Le MAIRE
- indique que la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées vers l'intercommunalité, s'est réunie afin d'évaluer le coût des charges correspondantes ; ce qui permet de déterminer les attributions de compensation versées aux communes, dans un souci de neutralité financière.
 - donne l'exemple suivant : si une commune transfère la compétence « voirie » à l'intercommunalité, la CLECT va calculer combien cette compétence coûtait à la commune.
 - expose les quatre rapports à accepter : l'association Jarnac football, la maison médicale de Hiersac, le transfert de voirie à Chassors et de l'espace jeunes de Cognac-Crouin.

M. Le MAIRE soumet les rapports au vote :

Contre		
Abstention		
Pour	26	<i>pour chacun des rapports</i>

8. Convention de reversement de l'attribution de soutien au service public de la petite enfance

- M. Le MAIRE
- précise que la compétence petite enfance est gérée par l'agglomération de Grand Cognac et que l'Etat verse une aide aux communes qui doit donc être reversée à Grand Cognac ; il n'y en a pas eu l'an dernier.

- ajoute que le reversement de 2025 ne pourra se faire que lorsque la commune aura bien enregistré ce versement dans son budget.

Contre		
Abstention		
Pour	26	

9. Échanges à l'issue de l'ordre du jour

M. le MAIRE - déclare que le vrai premier conseil est terminé et que certains seront très rébarbatifs tandis que d'autres se prêteront à des débats plus ouverts, sur d'autres sujets.

Mme Gladys MACOIN - indique que le coût des fluides s'élève actuellement à 200 000 € sans compter les augmentations que l'on peut craindre.

M. Le MAIRE - informe qu'un contrat protégé pour le gaz a été signé en 2025, et que la commune peut se féliciter d'avoir une chaufferie bois qui alimente une grande partie des bâtiments municipaux.

- craint que le carburant ne coûte très cher cette année, cela va être douloureux.

M. Fabrice ROBINEAU- alerte sur le fait qu'hier, premier avril, certains administrés ont cru, suite à la lecture de la presse, qu'ils ne pourraient plus utiliser leur tondeuse thermique et sont allés en acheter des électriques.

M. Le MAIRE - acquiesce que c'est la Charente Libre qui a lancé un canular.

Mme Christel GOMBAUD - demande s'il est possible de donner la parole à la presse.

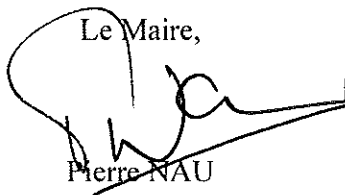
M. Le MAIRE - répond par la négative et déclare qu'il convient de faire attention.

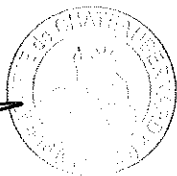
M. Michel DÉRAND - informe que la ville de Durbach, jumelée avec la commune invite les élus pour la période du 30 juillet au 4 août prochains.

Mme Nathalie SABOURAUD - souligne que c'est la première fois que Durbach lance une invitation en été, il faudrait partir le jeudi 30 juillet et revenir le lundi 3 août.

M. Le MAIRE - précise qu'il y a dix ou douze places, idem pour le comité de jumelage, et que les personnes intéressées doivent se rapprocher de Michel DÉRAND.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 21 H 20.

Le Maire,

Pierre NAU



La secrétaire de séance,

Amandine PERDRIAUD